

# L'EGALITE

Revue Politique et Litteraire

*Placer au-dessus de toute preoccupation personnelle  
le souci de la sincerite et de la justice. (Cte d'Haussonville)*

Editeur et Rédacteur en chef, WILFRID GASCON

Bureaux à ST-JEROME, Terrebonne, P. Q. Place du Marché. Tel. 35

## AVIS PERMANENT

A l'avenir, l'abonnement à l'«EGALITÉ» sera renouvelable tous les trois mois au prix uniforme de 25c. dans tout le Canada, prime comprise. Les abonnés en dehors de St-Jérôme devront joindre à leur demande 5 CENTS pour frais d'expédition de la prime Au mois, 10 ets par mois; la prime est envoyée avec le reçu du troisième mois.

L'ouvrage que nous donnons en prime se vend 20 et 25 cents en Amérique, chez tous les libraires. Le coût de l'abonnement à la revue se trouve donc entièrement compensé.

### JOSEPH E. PARENT

NOTAIRE, COMMISSAIRE DE LA COUR SUPERIEURE

*Agent d'Assurances*

Prêts d'argent, Maisons et terres à vendre et à louer. Administration de propriétés,


Règlement de successions, etc.

PRES DU MARCHÉ.... ST-JEROME

## Imprimerie

## Comme peile

Nous exécutons rapidement et avec le plus grand soin toutes sortes de travaux.

 LIVRES, BROCHURES,

FACTUMS, JOURNAUX,

BLANCS DE TOUTES ESPÈCES,

Etc., Etc., Etc.

Notre matériel est entièrement neuf

Nos prix sont des plus modérés.

Nous faisons appel à tous ceux qui veulent de belles et bonnes impressions au meilleur marché possible.

J. E. PREVOST FILS,

Rue St-Georges,

ST-JÉRÔME

## L'ÉGALITÉ

Revue Politique et Littéraire illustrée.

Editeur-propriétaire : WILFRID GASCON,

Saint-Jérôme (Terrebonne) P. Q.

## Prenez note

M. Chs. Desjardins, 206, rue Wolfe, est notre agent-général pour Montréal et la banlieue. Il est autorisé à prendre des abonnements et à en percevoir le prix.

Nos abonnements, dans la ville de Montréal, sont payables mensuellement à notre agent—(10 cents par mois)—ou en bloc par lettre fermée adressée directement à nos bureaux.

Envoi d'un spécimen gratuit sur demande.

## VOYONS !

"Jamais esprit plus tyrannique n'est sorti de l'enfer pour inspirer ses suppôts sur la terre." (*Le Canada*, 28 janvier)

Oui, voyons un peu la déférence que professe un soi-disant bon journal d'Ottawa pour les recommandations si précises que le pape a renouvelées à la presse catholique dans sa dernière encyclique au clergé canadien.

Voyons également avec quelle bonne foi, avec quelle impartialité, le *Canada*—car c'est lui qui a été le plus sévère à l'égard de nos collègues—

Parlant d'un article que l'*Avenir du Nord* a reproduit de l'ÉGALITÉ sous le titre "L'ENCYCLIQUE AFFARI VOS ET LA LÉGENDE QU'ON VOUDRAIT GREFFER," le *Canada* dit :

L'effronterie de l'*Avenir du Nord* va encore plus loin.

Il publie à côté de ses propres remarques un long article de l'*Egalite* sur le même sujet et encore plus méchant que le sien.

1. L'article de l'*Egalite* s'efforce de prouver que l'épiscopat canadien est divisé en deux camps.

2. Une moitié, dit l'*Egalite*, veut une légis-

lation fédérale coercitive, et l'autre moitié appuie la politique conciliante de Sir Wilfrid Laurier.

3. L'*Egalite* ajoute que la première moitié—14 évêques—en prenant l'attitude que nous venons de mentionner, a voulu imposer à l'autorité civile une marche à suivre, un moyen désigné à l'exclusion de tout autre.

4. C'était, ajoute l'*Egalite*, l'ingérence indue de la hiérarchie religieuse dans les affaires civiles, la main mise du clergé sur les pouvoirs et l'indépendance de l'Etat.

5. Jamais plus cynique mensonge n'a été lancé au sein d'une population catholique contre l'épiscopat et le clergé.

Un cynique mensonge !

Est-ce que nous rêvons ? Ou bien, les rédacteurs du *Canada* ont-ils perdu à ce point toute pudeur et tout empire sur eux-mêmes que de nier carrément des faits accomplis hier, et de dénaturer les écrits d'autrui, soient devenus pour eux un jeu d'enfant, un jeu de tous les jours ?

Faut-il donc recommencer la démonstration ? Mais à quoi sert d'entreprendre une discussion avec le *Canada* ? Ce journal sans dignité nie avec rage jusqu'à la fin les choses les mieux prouvées quand elles tournent à sa confusion ; textes authentiques, documents probants, démonstration claire, nette, concluante, rien n'y fait. Il tient toujours à avoir quand même le dernier mot, et ce dernier mot, c'est invariablement un torrent d'injures, un flot d'invectives, ou, pour mieux dire, un plat d'eau malpropre.

Mais, nous faisons taire notre répugnance, et nous rectifions les quelques petites inexactitudes du confrère que nous avons étiquetées soigneusement, comme on peut le voir ci-haut.

1. Il n'est pas vrai que nous nous soyons efforcé de prouver, dans l'article en question, que l'épiscopat canadien est divisé en deux camps. Qu'est-ce que cela nous ferait, après tout, si nous ne devions pas en souffrir autrement ? Nous avons tenu surtout à déjouer la tactique des adversaires du parti libéral qui prétendent faussement que l'attitude de tous les évêques et de tous les prêtres dans ces derniers temps a reçu du pape une approbation

sans restriction, entière, et cela dit de façon à faire conclure au détriment du gouvernement et des libéraux en général. Nous avons réussi à prouver le contraire, croyons-nous ; et ce n'était pas la mer à boire.

2. Autre inexactitude. Nous n'avons pas dit qu'une partie des évêques VEUT une législation coercitive pendant qu'une autre APPUIE la politique conciliante de sir Wilfrid Laurier. Nous avons rappelé que quatorze évêques sur 32 AVAIENT EXIGÉ par tous les moyens en leur pouvoir une loi coercitive du parlement fédéral, mais il n'est plus question de cela maintenant, depuis que le pape a écrit son encyclique. La sentence de déportation perpétuelle à la géhenne infernale, portée contre les adversaires d'une loi réparatrice, a été cassée, et les condamnés réhabilités.

3. Le *Canada* veut nier que les évêques de Québec, et une couple d'autres en dehors, aient imposé aux électeurs et aux députés un moyen désigné à l'exclusion de tout autre pour rétablir des écoles séparées au Manitoba. Nous ne nous attarderons pas ici. Les rédacteurs du *Canada* n'étaient peut-être pas nés en 1896 ! Nous invitons les personnes qui ont trouvé le mot propre pour qualifier l'innommable effronterie du *Canada*, à nous le dire ; et nous l'adresserons aux cléricaux d'Ottawa.

4. Nous soutenons que les douze évêques signataires de la lettre collective du 6 mai 1896 ont empiété sur les droits de l'autorité civile, personnifiée par les représentants du peuple, en enlevant à ceux-ci la liberté de choisir le moyen jugé par eux le plus propre à atteindre le but poursuivi dans le règlement de la difficulté scolaire. Nous soutenons que cette prétention d'une douzaine d'évêques à imposer leurs vues particulières sur une question comme celle-là à un parlement libre, au mépris des droits du peuple et de l'indépendance du régime constitutionnel, consacrait le principe de la suprématie d'une fraction de l'épiscopat canadien sur le parlement fédéral, et constituait la plus audacieuse mainmise sur le gouvernement civil d'une nation libre.

Audacieuse mainmise, nous avons bien dit :

car le principe de la liberté des représentants du peuple avait été reconnu en 1872 par ce même clergé qui le viola sans sourciller en 1897, et sur une question scolaire analogue à celle qui agite notre pays depuis sept ans. Comment expliquer cette contradiction dans l'attitude des évêques de la province de Québec sur deux questions identiques où les mêmes principes religieux sont en jeu ?

Et l'on voudrait nous faire accroire que le pape, qui a approuvé la ligne de conduite des évêques en 1872, peut approuver de même sans restriction l'attitude contraire de ces mêmes évêques en 1896 !

Mais prend-on les Canadiens pour des imbéciles ?

Nous allons prouver de nouveau aux rédacteurs du *Canada*, par pièces authentiques, que ce sont les libéraux qui ont eu raison en 1896, et que Mgr Langevin et quelques-uns de ses collègues ont reçu une désapprobation en règle du pape quand ils ont violenté les consciences et attiser l'esprit de révolte en imposant, sous les peines les plus grandes, aux catholiques, électeurs et députés, "une ligne de conduite déterminée et exclusive," dans le règlement de la question des écoles, contrairement à la décision que le pape vient de rendre.

En 1872, à l'occasion de l'établissement des écoles publiques au Nouveau-Brunswick, les députés catholiques se trouvèrent dans une situation analogue à celle dans laquelle nous nous débattons aujourd'hui. Une partie du clergé voulut alors faire un cas de conscience à ces députés d'exiger du gouvernement fédéral l'exercice de son droit de *вето* pour empêcher la nouvelle loi de venir en force. Le chef du clergé canadien, Mgr Taschereau, archevêque de Québec, intervint, et, dans une lettre-circulaire en date du 18 juillet 1872, rappela à quelques-uns de ses inférieurs, trop zélés, le principe que les représentants du peuple sont et doivent demeurer libres de choisir les moyens qui leur semblent les meilleurs de rendre justice à toutes les classes de citoyens.

Nous demandons la liberté de produire les

*Suite à la 6ème page*

## Les forts-a-bras canadiens

Une légende restera inconnue dans l'histoire du pays, si quelque vieux contemporain n'en esquisse pas un petit coin. Bien que jeunes encore, beaucoup de Canadiens ont été témoins oculaires de scènes de mœurs qui sont heureusement disparues, mais qu'on ne peut pas plus détacher de notre histoire que l'Angleterre ne peut oublier ses *champion-fighters* et ses courses de chevaux, beaucoup plus ardentes dans le passé que dans les temps actuels. Je n'ai pas le temps de recueillir mes souvenirs, mais ce que je puis dire réveillera chez d'autres des reminiscences qu'il n'est pas inutile de consigner dans la presse, pour occuper nos futurs poètes et romanciers.

En 1836-37, il y avait peu ou presque point de police à Montréal. Le coup de point était l'amusement de chaque jour. C'était dans les alentours du marché, alors sur la place Jacques-Cartier, que se formaient ces accointances des amateurs. La plus frivole équivoque, un clin d'œil, un mot un peu vif organisait une partie. Il n'y avait que des calèches pour voitures publiques. Les deux querelleurs en prenaient chacun une, avec un ami ou plutôt un *second*, et l'on se dirigeait sur le côteau Barron. Derrière ces deux calèches se formait une procession composée de tout le monde, hommes de profession, oisifs de toutes sortes, bouchers, amateurs de *sport* de tout calibre, formant 50 à 60 calèches. Au côteau Barron, ces champions se déshabillaient et la boxe commençait. C'était sérieux. Les spectateurs formaient rond et le *fair play* était à l'ordre du jour. Il y avait alors une demi-douzaine d'hommes de police. Il suffisait du mot "police" ! pour disperser des attroupements de mille personnes. Ce cri mettait fin au combat, quand les spectateurs et probablement l'un des combattants en avaient assez. Mais on recommençait le lendemain.

Dans l'histoire de ces luttes, certains noms avaient acquis une réputation formée ailleurs — dans les grands chantiers de l'Ottawa, à l'Abord-à-Plouffe et à Québec — c'est-à-dire dans les grands caravansérails du commerce de bois. Les forts-à-bras étaient une institution indispensable pour ce commerce. La répression des délits de la force était impossible alors par les juges de paix ou autres autorités judiciaires.

Pendant plus de 30 ans, ni shérifs ni huissiers n'osaient exécuter un jugement au-delà d'Aylmer, à moins d'acheter les services de deux ou trois forts-à-bras, pour les engager à faire respecter la loi. Les chefs de maisons importantes ne pouvaient songer à faire le bois sur l'Ottawa, sans le secours des forts-à-bras, qui arrivaient, par la vertu de leurs muscles et de leur aplomb, à la position de *foreman* ou chefs de chantiers. Le police était entre leurs mains. Les réfractaires recevaient une râclée, restaient sur le carreau pour une semaine et reprenaient la hache avec humilité, pour ne pas subir la peine de la récidive.

Les SANSPITIÉ, deux ou trois frères qui ont laissé des souvenirs ineffaçables, et JOE MONTFERRAND, le plus grand des coups-de-poing, restent comme des figures monumentales dans cette épopée.

JOE MONTFERRAND mérite une biographie et un portrait — car il a vécu dans ces quelques années passées et il a dû laisser une photographie et de nombreux témoins de ses hauts faits.

Les SANSPITIÉ étaient des *Taveruier*. Le sobriquet leur est acquis par droit de conquête. L'un d'eux, *foreman* d'une grande maison, descendait à Québec tous les printemps, pour faire la police des hommes du bourgeois — lesquels étaient distribués entre Bytown (Ottawa) et Québec, sur plus de cent cages. Il allait de Bytown à Carillon, le bas du Long-Sault, puis à l'Abord-à-Plouffe, et de là à Québec, ramenant les brouillons à l'ordre. A Québec il faisait la vie du *gentleman*, vivant dans les meilleurs hôtels et se frottant aux messieurs de la ville. Un jour que, fatigué, il s'était jeté sur un sofa, dans un des salons de l'hôtel, il ronflait avec le *sans gene* de la cabane du chantier. Québec regorgeait alors de militaires. Cinq à six officiers, attablés dans cette chambre et ennuyés de ses ronlements, commencent par lui jeter dans la figure des pelures de citron, pris dans leurs verres. Il dormait bien. L'un d'eux, enhardi par son sommeil et son isolement, lui verse quelques gouttes de son verre sur la figure.

Là il s'éveille et jette un coup d'œil autour de lui. Un ricinement l'éveille tout-à-fait. Il est sur son séant et demande en français qu'est-ce que c'est ? Tous ces messieurs éclatent de rire, et l'un d'eux, pour lui expliquer ce que c'est, lui jette tout doucement une partie de son verre dans la figure. C'était un beau soir de juillet. La fenêtre était ouverte. *Sanspitié* saisit l'auteur du délit et le jette par la fenêtre, la tête la première. Les autres avaient essayé

de le retenir ; mais il avait fait la chose si vigoureusement et si vite qu'il n'en restait plus qu'un autre auquel il put faire subir la même passe. Mais le reste avait décampé.

Le sport de ce genre étaient alors en vogue, les victimes ne se plaignaient à personne. Le lendemain une députation arriva à Sanspitié. C'étaient des officiers qui, reconnaissant la vigueur et la rapidité qui avaient caractérisé la conduite de l'offensé, venaient lui demander une rencontre avec un homme de leur choix.— Je ne suis pas un boxeur, leur dit-il, mais ne vous frottez pas à moi davantage.— Oh ! c'est du *fun*, du sport que nous voulons ; le colonel D... gage sur vous contre le colonel B... et le capitaine C... et vous aurez £50 si vous battez leur homme.— Allez vous promener, je ne me bats pas pour de l'argent. Si toutefois vous voulez vous amuser, envoyez quelqu'un m'insulter comme hier soir, et je vous en donnerai pour rien.— Revenez-vous ici au printemps prochain ?— Pas pour vous, mais pour mes affaires— oui.— Très bien, nous aurons un homme qui vous jettera des pelures de citron à la figure, et nous verrons ce que vous valez.— Comme vous voudrez !

Quand Sauspitié arriva à Québec, le printemps suivant, il trouva tout le monde occupé d'une rencontre qu'il avait oubliée, mais qui devait avoir lieu entre lui et le champion des officiers. Les mœurs de son entourage ne l'avaient pas préparé à cette lutte. Il aurait voulu l'éviter ; mais *ses hommes*, c'est-à-dire ses justiciables ne concevaient pas qu'il pût se soustraire à l'épreuve. Il aurait perdu toute autorité, tout prestige sur eux, s'il eût cherché même un motif de dignité pour éviter la lutte. Elle s'imposait à lui.

Les officiers anglais, remarquables en garnison pour leurs grands airs, firent ériger une plateforme en face du marché de Québec, pour y mettre les concurrents en présence. Ces procédés étaient d'accord avec les mœurs du temps et tout le monde s'y prêtait. *Sanspitié*, seul, protestait contre cette mise en scène. Il n'avait pas peur. Mais se mettre ainsi en spectacle l'énervait. Il fallait pour l'y amener cette attraction irrépressible qui dit : Il le faut ! Que diraient les chantiers, s'il *chniquait* ! Voilà un mot qui vient on ne sait d'où, mais qui est irrésistible. Peut-être vient-il de l'anglais *sneak*, se faufiler dans l'ombre et se cacher ! *Chniquer* ! Pas Tavernier-Sanspitié !

Au jour fixé, il avait honte de monter sur cette estrade, de figurer à la rampe, mais c'était pire encore de n'y pas être, et il y fut.

Son adversaire était dans les meilleures conditions de l'athlète, ni gros, ni grand, ni petit, ni maigre ; et il était d'une bonne humeur à rembrunir Hercule. Sanspitié avait aussi la bonne humeur d'un homme qui a décidé de n'en pas avoir d'autre. Il avait eu honte d'aller là — mais il n'avait pas eu peur — il ne connaissait pas ce sentiment. Il essaya de dire bonjour en français à son homme — celui-ci ne le comprit que par l'expression — ils firent mutuellement un échange de bons procédés.

La lutte commença. Sanspitié n'avait jamais senti la main d'un homme effleurer sa figure. En moins de deux minutes, il avait les deux yeux pochés, et il n'y voyait plus. Toutefois, il voyait un peu d'où lui venaient les coups, et il se dit en lui-même : — Attends, mon vieux, si j'ai une chance, tu l'auras ! — Souvent il avait frappé dans le vide ; mais il arriva de toucher ! Il ne voyait plus, car ses yeux étaient déjà enflés et saignants — mais il n'avait plus d'adversaire. Le champion des officiers avait les côtes rentrées dans le ventre et gissait sur le carreau. Le pauvre homme ne pu revoir l'Angleterre. Les officiers lui firent une pension et il finit ses jours à Québec, comme un bon jardinier, ne songeant plus à se mesurer.

Quand on éveillera la mère légende à ce sujet, on aura de quoi s'amuser au foyer, en attendant que les champs de bataille politiques fournissent leurs historiens.

X

## Chs. Godmer

MARCHAND

MARCHANDISES SECHES, MODES  
MERCERIES, FOURRURES,  
&c., &c.

Une modiste de première classe est chargée de la confection des chapeaux pour Dames.

CHS. GODMER  
St-Jerome

## LE SAMEDI!

Publication littéraire, artistique et sociale, organe du foyer domestique. 32 pages de bons mots, gravures et feuillets. Paraît chaque semaine. 5 cts le numéro. En vente dans tous les dépôts de journaux.

paragraphe de cette lettre qui intéresse ce débat.

Tous les mots sont à peser.

Circulaire au clergé

Archevêché de Québec,

18 Juillet 1872.

Monsieur,

Je souscris volontiers aux principes si sagement et si clairement énoncés par Mgr de Rimouski dans sa circulaire du 1er juillet :

“1. Tout catholique est, sans aucun doute, tenu de désapprouver le principe de l'acte des écoles du Nouveau-Brunswick, et même d'apporter remède à ce triste état de choses, selon sa position, dans la mesure de ses forces et en observant les règles de la prudence ;

“2. Un tel catholique est cependant libre de choisir pour parvenir à ce but si désirable, le moyen qu'il juge, au meilleur de sa connaissance, le plus propre à atteindre cette fin, avec le moins de danger possible pour la paix religieuse du pays ;

“3. La constitutionnalité du dit acte et l'à propos de provoquer l'intervention du parlement impériale, ou du gouvernement fédéral, sont du nombre des questions libres au point de vue de la conscience, et nos législateurs catholiques pouvaient, sans blesser les principes religieux, voter dans un sens ou dans l'autre.

“Voilà, continue Mgr de Rimouski, ce qui devra vous guider dans la direction des âmes qui vous sont confiées, sous les circonstances où nous nous trouvons.”

Recevez, monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

† E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

En 1897, tout est changé.

Les députés disposés à rendre aux catholiques du Manitoba l'enseignement catholique, n'ont plus la liberté de choisir le moyen qu'ils juge, au meilleur de leur connaissance, le plus propre à atteindre ce but ; l'à propos de provoquer l'intervention du gouvernement fédéral n'est plus du nombre des questions libres au point de vue de la conscience ; et, non-seulement les députés ne pourront voter dans le sens opposé aux opinions des conservateurs, mais encore les catholiques sont condamnés à l'enfer s'ils donnent leur suffrage à un candidat libéral qui voit un autre moyen de venir au secours de la minorité en souffrance. C'est Mgr

Blais, entre autres, qui juge insuffisante une déclaration comme celle-ci de M. Fauvel, candidat dans Bonaventure : “*Je suis en faveur des écoles séparées ; je soutiendrai que justice soit rendue à la minorité catholique du Manitoba, parce qu'il n'ajoute pas : “ par une loi remédiate acceptée par les évêques ” !*

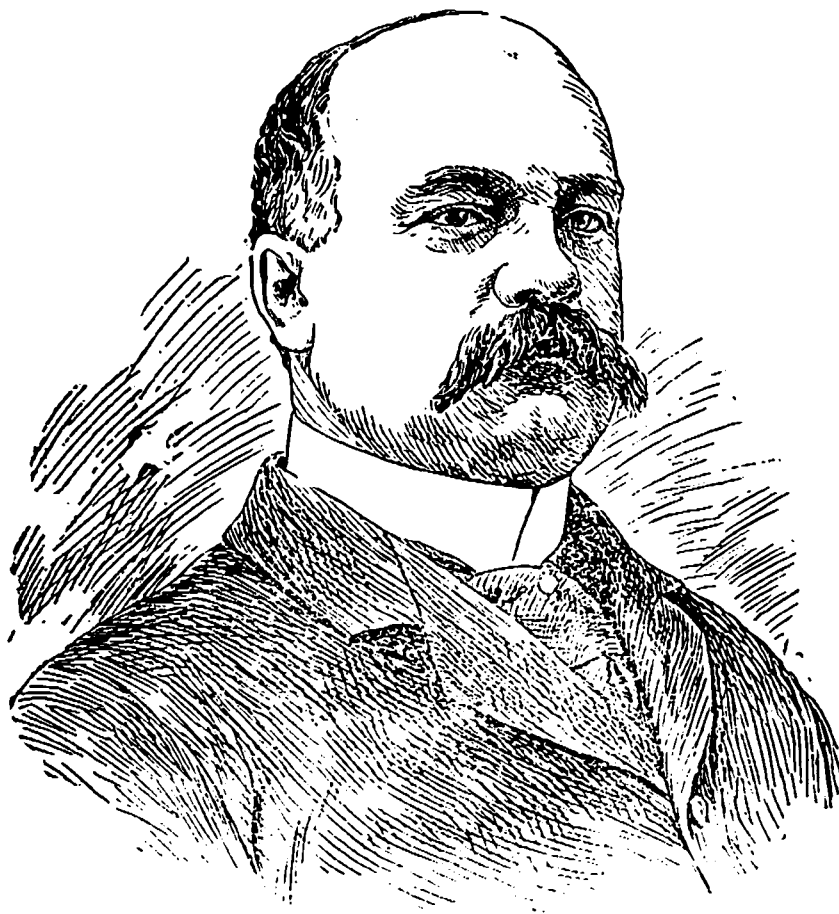
Or, malgré cela, M. Fauvel est élu à une forte majorité, et les électeurs de la province de Québec, dont on veut violenter la conscience et mettre en tutelle les droits de citoyens libres, se portent en masse aux urnes et élisent 51 libéraux sur un total de 65 représentants.

Mais on dira : la circulaire de 1872 ne s'appliquait pas à la circonstance actuelle, car le Conseil Privé a déclaré que les catholiques du Manitoba ont des griefs ; il n'y avait rien de cela en 1872.

Mauvaise défense ! Allez-vous déduire du jugement du Conseil Privé que les députés catholiques n'ont plus le droit de chercher le meilleur moyen d'obtempérer aux décisions de ce conseil ? Comment ! vous voulez dire que le Conseil Privé, par sa sentence, a délégué ce droit au P. Lacombe qui va mener les représentants catholiques par le bout du nez ? Depuis quand l'Église s'en rapporte-elle aux opinions des Lords anglais pour définir sa doctrine ? Le principe reconnu orthodoxe en 1872 ne saurait devenir hétérodoxe 23 ans après, parce que le Conseil de la Reine a réglé qu'il était possible de redresser les griefs des catholiques manitobains par des amendements à la loi des écoles publiques de 1890.

Mais peut-être que le Saint-Siège a changé, lui aussi, ses opinions sur les droits des représentants en chambre. Pas du tout. Ce que Mgr Taschereau écrivait en 1872 à son clergé, le pape Léon XIII le répète dans son encyclique *Affari Vos* :

“*Toutefois, comme le but que l'on s'est proposé d'atteindre, et que l'on doit atteindre, en effet, n'impose pas une ligne de conduite déterminée et exclusive, mais en admet, au contraire plusieurs, comme il arrive d'ordinaire en ces sortes de choses, il s'en suit qu'il peut y avoir sur la marche à suivre une certaine multiplicité*



**M. RAYMOND PREFONTAINE**

Nouveau maire de Montréal.

Un Canadien-français et un des membres les plus influents du parti libéral vient d'être élu maire de Montréal, sans aucune opposition. Son élection a été bien accueillie par toutes les classes de la population. Nous sommes orgueilleux du choix que Montréal vient de faire et nous renouvelons à M. Préfontaine les félicitations que nous lui avons déjà présentées de tout cœur.

## Les tribulations

D'UN

# Pêcheur à la ligne

5

PAR

A. BROWN

II

Et l'enragé pêcheur tira hors de l'eau un petit barbillon. Mais, soit que le mouvement de retrait de la ligne fût trop précipité, soit que le poisson fût mal enferré, il se décrocha et retomba dans la rivière.

Quels jurons et quelle colère !

Jamais rafale ne se déclina avec plus de fureur au sein de la tempête. Jamais coup de tonnerre n'éclata avec plus de violence au milieu des sinistres grondements de l'orage ! — Moi seul étais le coupable... Pourquoi me mêlais-je d'une affaire qui ne me regardait pas?... J'effrayais le poisson... Quelle malencontreuse idée j'avais eue de venir ! J'apportais avec moi une malchance de jettatore... Manquer un si joli coup !... Et cela pour des vétilles sans nom... Avait-on besoin d'officieux pour marier une fille !...

— Ah ! pardieu, continua-t-il avec une rage concentrée, Laure épousera Félix Grandin, et je ne permettrai jamais qu'elle s'annourache d'un homme de rien, d'un peintrailon, d'un barbouilleur d'enseignes qui la laisserait crever de misère et de faim !...

J'écoutais tout ébahi. Le roman se corsait.

Dans l'accent de Vincent Champignol, il y avait ce mépris, ce dédain féroce du bourgeois pour l'artiste qui n'est pas encore arrivé.

Un artiste ! Il y avait un artiste sous roche !

Pourquoi donc Mme Champignol ne m'avait-elle pas prévenu et me laissait-elle désarmé devant son mari livré à tous les emportements du dépit ? Cependant, j'excusais mentalement a pauvre femme, pensant que des considéra-

tions tout intimes et qui ne me regardaient en rien la forçaient d'être discrète et réservée.

Mais quel était l'heureux mortel assez favorisé du sort pour mériter les sympathies des dames Champignol et s'attirer l'aversion, ou mieux, la haine de Vincent Champignol ? Dans notre petite ville, je ne connaissais que trois peintres amateurs et deux photographes dépourvus de cette auréole, de cet *idéal* qui séduit parfois les jeunes filles romanesques. Du reste, sur les cinq personnages, trois étaient mariés, et les deux autres, célibataires endurcis. Ce n'était pas dans ce monde que je devais chercher le Roméo de la nouvelle Juliette.

Je me retirai légèrement désappointé en jetant un adieu et une "bonne chance" assez secs à Vincent Champignol. Mais celui-ci s'était déjà calmé et il me serra la main avec effusion.

— Ne m'en veuillez pas, me dit-il ; vous êtes tombé dans un mauvais moment... J'étais agacé par le souvenir d'une discussion de famille... Et puis, je n'attrape absolument rien... Je n'ai pas mon sang-froid habituel, le poisson me fait... Quand je serai seul, je prendrai une revanche éclatante... Au revoir !

Toutes les affections du père disparaissaient sous l'égoïsme du pêcheur à la ligne !

III

Je continuai ma promenade, réfléchissant tristement aux vicissitudes inattendues de l'existence, et tout penaud du rôle maladroit que je venais de jouer. Que répondre à Mme Champignol ? Avouer ma déconfiture, n'était-ce pas laisser supposer que j'appréhendais de la servir et que je reculais devant la tâche qu'elle m'imposait ? Et pourtant, le vent du matin était si embaumé, la chaleur estivale si franche, la campagne si belle, les insectes et les oiseaux célébraient avec tant d'entrain la joie de vivre, que les fâcheuses impressions de mon esprit s'effacèrent une à une et que mes pensées se mirent insensiblement à l'unisson du splendide paysage qui se déroulait devant mes yeux ravis.

Je crois même, Dieu me pardonne ! que j'ali-



gnai quelques rimes et qu'une strophe d'alexandrins s'élabora dans ma cervelle. Tout en versifiant et en cherchant à éviter un hiatus qui gênait mes élucubrations poétiques, j'arrivai près d'un massif d'acacias donnant à profusion de l'ombre et de la fraîcheur. J'allais m'asseoir et me livrer à ce doux *farniente* tant apprécié des favoris d'Apollon, lorsque, à ma grande surprise, je m'entendis nommer.

Un homme âgé de vingt-sept ans environ, à la figure mâle, aux traits distingués, à l'œil fier, se tenait respectueusement devant moi. Il avait en main un album sur lequel je distinguai l'esquisse du site qui nous environnait, et, dans le lointain, la maison Champignol avec son aspect de villa suisse, avec la véranda qu'affectionnaient Mme Champignol et sa fille pour se livrer à quelque travail de broderie ou lire les journaux qu'elle recevait régulièrement.

—Eh ! eh ! pensais je, ne serait-ce point là le prince Charmant dont on ne m'a point parlé ?

L'inconnu me sortit d'embarras en me disant :

—Excusez-moi si je prends la liberté de vous importuner... On m'assure que vous pouvez me servir dans une affaire... des plus délicates, et je viens à vous... Autrefois, vous avez été quelque peu le camarade de mon père, et j'ose espérer que vous me ferez l'honneur de vous intéresser à ma personne... Je suis Julien Tafforel...

—Julien Tafforel... le fils du docteur Tafforel ?

—Oui.

—Pour Dieu ! que ne disez-vous plus tôt votre nom... ? Entre votre père et moi, il existait mieux que de la camaraderie... Nous étions de vrais amis... Il avait le cœur si généreux, il y avait tant de noblesse dans son caractère que les plus indifférents se sentaient attirés vers lui.

—Oh ! monsieur... monsieur... que j'ai du plaisir à vous entendre exprimer ainsi...

Julien Tafforel essaya furtivement une larme qui perla sous ses paupières et me tendit cordialement la main. Tout cela fut si rapide, empreint d'une émotion si sincère, que je pris la

meilleure opinion de ce grand garçon dont je comprenais les sollicitations.

Et pendant quelques minutes j'évoquai le passé.

Le docteur Tafforel, un camarade de collège, avait été la providence du pays, et bien des gens en gardaient un souvenir reconnaissant. Et pourtant, le bonheur n'était pas devenu son commensal. Epoux d'une femme qu'il adorait, il la perdit après quelques années de mariage. Son enfant lui restait, et il ne négligea rien pour lui donner une excellente éducation. Là, du moins, il reçut quelque satisfaction, car l'enfant était intelligent et apprenait rapidement. Mais le bon docteur ne devait point voir le résultat de ses sacrifices et de ses efforts. Une nuit, appelé auprès d'un malade dont la demeure était distante de quelques kilomètres, il fit atteler et partit. Soit que la nuit fût trop obscure, soit que le cheval se fût emporté, le lendemain on trouva la voiture renversée, et, à côté, Tafforel affreusement meurtri et le crâne entr'ouvert.

(A suivre)

## VIN MORIN

Mademoiselle Joséphine Salabie, de Bergerville, près de Québec, souffrait d'une maladie de pommuns. Elle se croyait parfois prise de consommation, se plaignant de douleurs au dos, à la poitrine. Souvent elle se sentait accablée de violents maux de tête, d'insomnie et de faiblesse. Une de ses premières amies lui avait conseillé de prendre du vin à la Créosote du Dr Ed. Morin. Mademoiselle Salabie n'avait jamais suivi cet excellent conseil. Déjà elle avait pris tant de remèdes sans succès. Finalement elle se décida de mettre en pratique cette recommandation en essayant de ce vin merveilleux.

A peine en avait-elle pris quelques cuillerées, que ses doutes tombèrent à l'instant, elle était soulagée. Elle continua avec confiance à prendre de ce remède. Le bien être qu'elle éprouvait à faire usage de ce puissant spécifique dépassait toutes ses espérances. Elle sentait ses pauvres pommuns redevenir plus forts. Plus de ces vives douleurs d'autrefois, plus de ces violents maux de têtes. Son appétit revenait, son sommeil était meilleur. Tous les jours elle bénissait ce précieux vin à la créosote et aux Hypophosphites du Dr Ed. Morin, ce remède aux effets magiques qui lui rendait des jours meilleurs. Mademoiselle Salabie est toujours heureuse de recommander un autre remède aux personnes faibles ou souffrant de maladies des pommuns.

d'opinions également bonnes et plausibles. Que nul donc ne perde de vue les règles de la modération, de la douceur et de la charité fraternelle, que nul n'oublie le respect qu'il doit à autrui ; mais que tous pèsent mûrement ce qu'exigent les circonstances, déterminent ce qu'il y a de mieux à faire et le fassent, dans une entente toute cordiale et non sans avoir pris votre conseil.

Mgr Bégin dit qu' " il ne s'agit plus de revenir sur un malheureux passé ". Le conseil est peut-être bon ; mais il n'est guère consolant pour ceux qui, pour s'en être tenu à la religion de Rome, se sont vus dénoncés par leur curé et par leur évêque comme des rebelles, des traîtres, des lâches, des impies, des ennemis de l'Église, et, par surcroît, condamnés à l'enfer pour l'éternité.

En terminant, nous rappellerons au rédacteur du " Canada ", qui nous paraît incapable d'écrire deux lignes sans cracher une injure, et pour qui nous sommes un suppôt de l'enfer, que Léon XIII recommande aux journalistes catholiques de " rester dignes, respectueux des personnes, mesurés en toutes choses. "

Quant à la parfaite entente qui règne, au dire du " Canada ", entre tous les évêques canadiens, c'est le merle blanc. Nous concédons avec lui que tous veulent la même : c'est-à-dire justice pour la minorité ; c'est ce que tous les laïques désirent également. Mais il y a autre chose sur lequel l'entente n'est pas si parfaite que ça. Et la lettre de Mgr Bégin sur laquelle il a défendu toute discussion comme injurieuse à Sa Sainteté, il s'en manque qu'elle ait été reçue avec le même empressement par tous les évêques. Il y en a même deux, rien que dans la province de Québec, qui n'en ont rien dit à leurs ouailles ; Et le " Canada " qui a ses raisons pour s'en déclarer satisfait, proclame que tous les catholiques doivent y adhérer.

Nous préférons celle de Mgr Gravel qui est un évêque qui a brûlé sans hésiter ce qu'il avait adoré pour mieux se pénétrer du véritable esprit de l'encyclique *Affari Vos*. Tel Fénelon lisant lui-même le décret qui condamnait sa *Vie des Saints*.

## ZOLA-DREYFUS

### La lettre du romancier

M. Emile Zola a publié dans *l'Aurore*, sous ce titre : " J'accuse !... " une lettre au président de la République, qu'il adjure d'intervenir en faveur de ce qu'il déclare être " la vérité et la justice. " Il reprend, dès son début, toute l'histoire de l'affaire Mathieu-Dreyfus-Esterhasy, et se croit en droit d'affirmer que l'homme qui a mené tout le procès Alfred Dreyfus est le colonel du Paty de Clam.

Un homme néfaste a tout mené, a tout fait, c'est le colonel du Paty de Clam, alors simple commandant. Il est l'affaire Dreyfus tout entière : on ne la connaîtra que lorsqu'une enquête loyale aura établi nettement ses actes et ses responsabilités. Il apparaît comme l'esprit le plus fumeux, le plus compliqué, hanté d'intrigues romanesques, se complaisant aux moyens des romans-feuilletons, les papiers volés, les lettres anonymes, les rendez-vous dans les endroits déserts, les femmes mystérieuses qui colportent de nuit, des preuves accablantes. C'est lui qui imagina de dicter le bordereau à Dreyfus : c'est lui qui rêva de l'étudier dans une pièce entièrement revêtue de glaces ; c'est lui que le commandant Forzinetti nous représente armé d'une lanterne sourde, voulant se faire introduire près de l'accusé endormi, pour projeter sur son visage un brusque flot de lumière et surprendre ainsi son crime, dans l'émoi du réveil. Et je n'ai pas à tout dire, qu'on cherche, on trouvera. Je déclare simplement que le commandant du Paty de Clam, chargé d'instruire l'affaire Dreyfus, comme officier judiciaire, est, dans l'ordre des dates et des responsabilités, le premier coupable de l'effroyable erreur judiciaire qu'a été commise.

" Le bordereau était depuis quelque temps déjà entre les mains du colonel Sandherr, directeur du bureau des renseignements, mort déguisé de paralysie générale. Des " fuites " a-

vaient lieu, des papiers disparaissaient, comme il en disparaît aujourd'hui encore ; et l'auteur du bordereau était recherché, lorsqu'un a priori se fit peu à peu que cet auteur ne pouvait être qu'un officier de l'état-major, et un officier d'artillerie : double erreur manifeste, qui montre avec quel esprit superficiel on avait étudié ce bordereau, car un examen raisonné démontre qu'il ne pouvait s'agir que d'un officier de troupe. On cherchait donc dans la maison, on examinait les écritures, c'était comme une affaire de famille, un traître à surprendre dans les bureaux même, pour l'en expulser. Et sans que je veuille refaire ici une histoire connue en partie, le commandant du Paty de Clam entre en scène, dès qu'un premier soupçon tombe sur Dreyfus. A partir de ce moment, c'est lui qui a inventé Dreyfus, l'affaire devient son affaire ; il se fait fort de confondre le traître, de l'amener à des aveux complets. . ."

" Ah ! cette première affaire, elle est un cauchemar, pour qui la connaît dans ses détails vrais ! Le commandant du Paty de Clam arrête Dreyfus, le met au secret. Il court chez Mme Dreyfus, la terrorise, lui dit que, si elle parle, son mari est perdu. Pendant ce temps, le malheureux s'arrachait la chair, hurlait son innocence. Et l'instruction a été faite ainsi, comme dans une chronique du quinzième siècle, au milieu du mystère, avec une complication d'expédients farouches, tout cela basé sur une seule charge enfantine, ce bordereau imbécile, qui n'était pas seulement une trahison vulgaire, qui était aussi la plus impudente des escroqueries, car les fameux secrets livrés se trouvaient presque tous sans valeur. Si j'insiste, c'est que l'œuf est ici, d'où va sortir plus tard le vrai crime, l'épouvantable déni de justice dont la France est malade. Je voudrais faire toucher du doigt comment l'erreur judiciaire a pu être possible, comment elle est née des machinations du commandant de Paty de Clam, comment le général Mercier, les généraux de Boisdeffre et Gonse ont du s'y laisser prendre, engager peu à peu leur responsabilité dans cette erreur, qu'ils ont cru devoir, plus tard, im-

poser comme la vérité sainte, une vérité qui ne se discute même pas.

" Mais voici Dreyfus devant le conseil de guerre. Le huis clos le plus absolu est exigé. Un traître aurait ouvert la frontière à l'ennemi, pour conduire l'empereur allemand jusqu'à Notre-Dame, qu'on ne prendrait pas des mesures de silence et de mystère plus étroites. La nation est frappée de stupeur, on chuchote des faits terribles, de ces trahisons monstrueuses, qui indignent l'histoire, et naturellement la nation s'online. Il n'y a pas de châtiment assez sévère, elle applaudira à la dégradation publique, elle voudra que le coupable reste sur son rocher d'infâmie, dévoré par le remords.

## VIN MORIN

Creso-Phates  
EXTRAIT D'UNE LETTRE

Québec,

A MM. Ed. Morin et Cie, Québec.

Messieurs.

Pendant l'hiver dernier, j'eus à souffrir d'un gros rhume contracté dans les premiers froids de la saison. Je négligeai un peu de me soigner et devins incapable de travailler.

Je toussais continuellement ne pouvant rien prendre et passant les nuits sans clore l'œil. Les douleurs que j'endurais étaient insupportables. Je fis venir notre médecin qui me déclara que j'avais un rhume grave, qu'il fallait y faire attention et me soigner. Ses remèdes n'apportèrent bien peu de soulagement. Je finis par croire que ce rhume ne voudrait plus disparaître.

Je connaissais votre préparation vantée à tant de titres pour ces sortes de maladies, je veux dire le *Vin Morin*. J'en fis venir une bouteille et commençai à en prendre. Dès la première dose, je ressentis du mieux. Ma toux s'éteignit graduellement, emportant avec elle toutes mes autres douleurs. Après avoir pris cette bouteille, j'étais radicalement guérie. Je ne sais vraiment pas ce que je serais devenue sans ce remède efficace. Je me porte à merveille depuis ce temps et recommande toujours votre Vin ou Vin Morin.

Votre humble servante,  
Madame P. TRUDEL.

### C'EST CERTAIN

Guérison parfaite assurée de toutes les maladies de poitrine par l'emploi régulier et persévérant du BAUME RHUMAL, le spécifique français préconisé contre le rhume, la toux, la grippe, la coqueluche et la bronchite.

25 cts le flacon. En vente partout.

## LES MEILLEURS RESULTATS

Accompagnent toujours l'emploi  
des Pilules Roses du  
Dr Williams

*Deux cas dans lesquels elles ont ramene la sante  
et la force apres que tous les autres moyens  
eurent fait defaut — Ce qu'elles ont  
fait pour les autres elles le fe-  
ront pour vous.*

De l'« Express » de Colborne.

Il y a bien peu de gens dans le canton Murray, comté de Northumberland, à qui le nom de Chase, n'est pas familier. M. Jacob Chase, qui a été tour à tour cultivateur, pêcheur et marchand de poisson, est surtout bien connu. Il a beaucoup souffert du rhumatisme, comme tous ses voisins le savent, mais il a heureusement réussi à surmonter la maladie. Il a donné les détails suivants à un reporter : « J'ai souffert du rhumatisme pendant plus de vingt ans, souvent j'étais obligé de demeurer à la maison. Dans une circonstance j'ai été arrêté, pendant seize semaines, et j'ai gardé le lit la plupart du temps, j'étais sans forces. Je fus traité par un excellent médecin, mais il n'y avait pas d'améliorations. Je crois que, également, j'ai essayé tous les remèdes annoncés pour la guérison du rhumatisme et je suis sûr d'avoir dépensé plus de \$200 pour n'avoir que de bien maigres résultats. A la fin, on me conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams, et c'est depuis cette époque que j'ai pris le dessus sur la maladie. Je continuai à en prendre pendant plusieurs mois, et chaque jour, je constatais que le mal qui pendant tant d'années m'avait rendu si misérable, disparaissait, et à la fin toute trace de maladie était disparue et j'étais guéri : je dis guéri, parce que depuis je n'ai jamais senti les atteintes de mon mal ».

Pour prouver que les Pilules Roses du Dr Williams sont un remède pour diverses maladies, nous devons mentionner aussi qu'il a ra-

mené à la santé Madame Frank Chase, une bru du monsieur cité plus haut, et ce après que tous les remèdes eurent échoué misérablement. Mme Chase dit : « Il me serait difficile de dire de quel mal je souffrais puisque les médecins eux-mêmes n'y pouvait rien voir. L'un disait que c'était la consommation de l'estomac, quand un autre déclarait emphatiquement que c'était le foie qui était attaqué. Ce que je savais, et ce depuis des années, c'est que j'étais une femme malade. Je sais que je souffrais de névralgie, mon sang était pauvre, et j'étais sujette à des maux de tête qui m'abattaient. Mon appétit n'était pas régulier, et la moindre excitation me laissait faible et sans courage. Une dame de mes amies qui avait bénéficié des Pilules Roses du Dr Williams me conseilla de les essayer, et comme elles avaient aussi guéri mon beau-père, je résolus d'en prendre et j'ai tout lieu de me réjouir d'avoir agi comme je l'ai fait, car, comme vous pouvez le voir facilement, elles ont fait de moi une femme de santé. Je pris les Pilules sans y manquer pendant une couple de mois et à la fin de ce régime, je jouissais des bénédictions d'une santé parfaite. C'est un plaisir bien grand pour moi de témoigner publiquement en faveur de ce merveilleux remède ».

Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent en allant au siège de la maladie. Elles renouvellent et reconstituent le sang, renforcent les nerfs, chassant ainsi la maladie du système. Evitez les contrefaçons en insistant pour que chaque boîte que vous achetez soit entourée d'une enveloppe portant la marque de commerce entière : Les Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles.

\* HENRI GUENETTE \*

MARCHAND

St-Jovite, P. Q

**Le Canard** Journal hebdomadaire, humoristique, illustré. Huit pages de mots pour rire. Abonnement, 50 cts par année, strictement payable d'avance. A. P. PIGEON, Editeur-propriétaire, 1786, rue Ste-Catherine, Montréal

Se croyait pris de consommation avait  
perdu tout espoir de guérison  
Sauve par le BROMA

Montréal.

A M. le Dr ED. MORIN, Québec.

Monsieur le Docteur,

Votre préparation appelée *Broma* est la médecine par excellence, l'antidote vraiment merveilleux contre la faiblesse, l'anémie, le scrofule, etc. Je souffrais depuis de longues années d'anémie qui m'empêchait souvent d'aller à mon travail. Je me croyais pris de consommation, j'étais découragé! j'avais consulté plusieurs médecins, suivi de bons traitements, fait usage de bien des médecines patentées sans pouvoir me guérir. Contrairement à ceux qui espèrent même quand il n'y a plus d'espérance, j'avais perdu tout espoir de retour à la santé, j'étais résigné attendant avec patience le dénouement qui d'après moi, ne devait pas se faire attendre bien longtemps. Un jour je rencontrai un ami, sur la rue, qui m'invita fortement à l'aller voir, ce que je fis dès le lendemain. Arrivé chez lui nous causâmes de l'état pitoyable de ma santé. Au cours de la conversation cet ami me conseilla de faire usage de votre "*Broma*" me vantant ce remède comme restaurateur du sang et des nerfs. J'eus immédiatement une de ces bouteilles et commençai à en prendre d'après la direction indiquée. Je ne tardai pas à ressentir les puissants effets restaurateurs de cette incomparable préparation. Mes forces revenaient avec l'appétit et le sommeil. Je n'étais plus le même homme. Mes idées tristes et sombres avaient disparu pour faire place à d'autres plus joyeuses. J'étais plein de courage et d'énergie, une nouvelle vie coulait dans mes veines, j'étais guéri!

Depuis ce temps je me suis toujours très bien porté. Je conseille cette préparation à toute personne prise d'anémie, de faiblesse ou ayant besoin d'un tonique pour le sang et les nerfs.

Votre humble serviteur,

ALF. LACHAPPELLE.

### C'est une bonne nouvelle

Tout individu frappé par la maladie regarde instinctivement autour de lui pour trouver un soulagement. Ce soulagement tant désiré peut enfin être obtenu en faisant usage des fameux remèdes sauvages de J. E. P. Racicot qui ne sont composés que de racines et qui guérissent infailliblement toutes les maladies quelles qu'elles soient. Il n'est pas nécessaire de se rendre à Québec pour se les procurer, car en écrivant à l'adresse ci-dessous, on reçoit tout ce qu'il faut pour se guérir. N'hésitez donc plus, vous tous qui souffrez, mettez un terme à vos douleurs. Si vous ignorez quo votre maladie soit guérissable, écrivez tout de même et vous recevrez une réponse. Adressez bien à

J. E. P. RACICOT

25, rue St-Joseph, St-Roch,

QUEBEC

## LA CAISSE D'ECONOMIE des cantons du Nord

ST-JEROME, P. Q.

Fait toutes sortes de transactions d'argent

Escompte les billets de commerce et les  
Billets d'eneau

Fait toutes espèces de collections

Traites émises sur toutes les parties de  
l'Amérique

Traites des pays étrangers encaissées au  
taux le plus bas.

Intérêt alloué sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT,

Gérant

### J. Alcide Chausse

ARCHITECTE

PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR TOUS  
GENRES D'EDIFICES

Surveillance personnelle des travaux de construction, mesurages, vérifications, expertises, arbitrages, évaluations, etc.

153 et 157, RUE SHAW,

MONTREAL

### Louis Laporte

BOUCHER.....

Viandes de premier choix telles que  
Bœuf, mouton, veau, porc frais et  
salé, etc.

ETAL NO. 10,

MARCHE ST-JEROME

## SOINS AUX MALADES

## CHAPITRE II

## Ventilation

(Suite)

Si le chauffage se fait au moyen d'un poêle, d'un système de tuyaux ou de bouches d'air chaud, mettez y un vaisseau d'eau chaude dont la vapeur donnera à l'air l'humidité voulue. Pour garder l'air pur, les vases de nuit ne doivent pas rester dans la chambre un seul instant après leur usage. On y tient toujours une petite quantité de liquide désinfectant. Ils doivent avoir des couvercles, et aussitôt que le patient s'en est servi, il faut les enlever, les vider, les ébouillanter et les rincer avec une solution désinfectante. On peut se procurer à peu de frais des vases pour l'usage du lit, et un malade ne doit sortir du lit sous aucun prétexte ; c'est épuiser ses forces inutilement et l'exposer aux conséquences dangereuses d'un refroidissement. Les vases en caoutchouc sont très utiles si le patient est maigre et ne peut pas endurer le contact d'une surface en faïence dure. Il est indispensable de les rincer chaque fois dans une forte solution de chlorure de chaux ou d'acide carbolique.

Autant que possible, enlevez les tapis et essuyez le plancher tous les jours avec un linge humide après l'avoir trempé dans une solution de sublimé corrosif, puis tordu. On doit épousseter la boiserie avec un linge semblable, et le passer aussi légèrement sur les meubles. Avec ces précautions l'air de la chambre sera toujours frais et pur. Si on ne peut pas enlever le tapis, balayez avec une balayeuse mécanique ou un balai couvert d'un linge humecté de sublimé corrosif, et brûlez les balayures. Enlevez les rideaux des fenêtres et du lit, toutes les tentures et les meubles inutiles, pour que la poussière ait le moins de cachettes possible. Rien ne contribue autant à maintenir l'air pur qu'une propreté parfaite.

(A suivre)

## Livres, Journaux, Etc.

(Il sera rendu compte dans ce journal de tous les ouvrages dont on nous enverra un exemplaire.)

LE SAMEDI.—No du 29 Janvier 1897.

Frontispice : " Gare à vous ! " — Bouquets de pensées. — Emaux et Camées : La pendule porcelaine (poésie), Henri de Regnier — Instantanés : La grêle, Silvio. — Godefroy, Geo. Courtelines. — Voleur volé, Albert Cim. — Chronique universelle illustrée, Louis Peron ; illustrations : Alphonse Daudet dans son cabinet ; Parc à bétail, à Chicago ; Grand Canon. — La mort du spahi, Pierre Loti. — Un épisode de la campagne de Prusse, Geo. d'Esparbes. — Modes parisiennes (une gravure). — Devinettes, farces, bon mots, 36 gravures. — *Supplément* : Mon amie Jeanne, nouvelle illustrée par Fernand Calmettes. — Feuilleton : Le supplice d'une femme. — Musique : Mandoline (suite).

Un an \$2.50 ; le No 5 cents ; 516 rue Craig, Montréal.

Gâteaux aux fruits — Une tasse de beurre, une tasse de sucre, une tasse de mélasse, trois tasses de farine, une demi-tasse de lait, une taise de raisins hachés, une cuillerée à thé de clous, cannelle et autres épices, deux œufs et deux cuillerées à thé de poudre à pâte ou une de soda.

Eau de Floride — Faites dissoudre dans un demi-gallon d'alcool 90 degrés, une once de lavande autant d'essence de bergamotte et autant d'essence de citron ; essence de clous et de cannelle, un drachme de chacun ; ajoutez un gallon d'eau et filtrez. Mise en fioles de trois onces, cette eau peut se vendre au détail 25 cts la fiole.

Bon plat pour le déjeuner — Prenez quelques tranches de pain ; enlevez-en la croûte ; faites une sauce avec trois œufs et une chopine de lait ; trempez-y le pain ; mettez du beurre dans la poêle ; faites frire jusqu'à couleur brune.

L'EGALITE

# Le Courrier des Etats-Unis

## SEUL JOURNAL D'AMERIQUE

Publiant des dépêches spéciales de son correspondant de Paris, les dépêches de France et autres pays d'Europe de tous les grands journaux de New-York ainsi que les dépêches de la presse associée de toutes les parties du monde.

### CONDITIONS D'ABONNEMENT

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR LES ETATS-UNIS ET LE CANADA

Payable invariablement d'avance

	Un An	Six mois	3 mois
Edition Quotidienne (Courrier du Dimanche compris)	\$12 60	\$6 30	\$3 40
Courrier du Dimanche (paraissant le dimanche matin)	2 50	1 50	
Edition Hebdomadaire (paraissant le mardi matin)	5 20	2 60	1 50

*Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois*

Nous engageons nos correspondants à faire leurs remises par Chèques, Traités, Mandats-Poste (Money-orders), ou Express-Money-Orders à l'ordre de

**H. P. Sappers & Co.,**

195 et 197, Fulton Street, NEW-YORK

## BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné, .....  
demeurant à ..... rue .....  
comté..... province.....  
déclare souscrire à un abonnement de.....

A

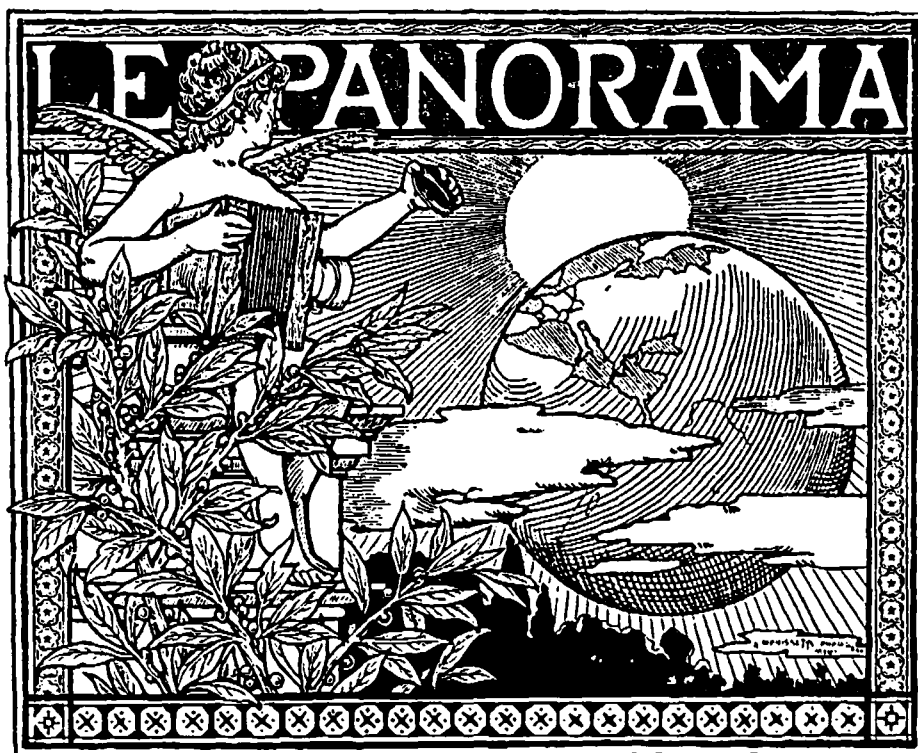
## L'EGALITE

Ci-joint \$..... en mandat, argent ou timbres-poste  
pour l'abonnement et la prime. Numéro de la prime désiré:

Date.....

COUPON-PRIME ✠ L'Egalite ✠
-------------------------------

Signature : .....



## PRIMES

PREMIÈRE SÉRIE — A tous nos abonnés pour douze, pour six et même pour trois mois, ainsi qu'à tous les lecteurs au numéro porteurs de notre coupon de prime, nous offrons un riche album du dernier

### Panorama-Salon de 1897

Le Panorama reproduit les œuvres les plus importantes, — Peinture et Sculpture — exposées en mai et juin 1897 au Palais des Champs-Élysées et du Champ de Mars, à Paris. Une notice de M. Gaston Schéfer, critique d'art, accompagne chaque gravure. Le Panorama-Salon, avec ses seize belles photogravures en teintes variées, d'un travail irréprochable et d'un goût si exquis constitue une œuvre d'art vraiment riche et digne de figurer sur la table de n'importe quel salon. Aucun journal ou revue n'a encore offert, à titre gracieux une pareille prime à ses lecteurs. Nous la donnons absolument à tout abonné d'un an, de six mois ou de trois mois qui remplira le bulletin ci-contre et nous l'adressera avec le prix de l'abonnement et 5 cents pour l'expédition de la prime franco à domicile. Nous la donnons également à tout acheteur au numéro qui détachera le coupon-prime ci-dessous et nous l'enverra avec 15 cts en argent ou en timbres. *On envoie facilement sous enveloppe de la même monnaie renfermée dans un morceau de vieux journal.*

*Adresser lettres et mandats à M. le Directeur de L'ÉGALITÉ, à St-Jerome,*